

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement de Péronne

Canton de Roisel

-----  
Commune

de

**BERNES**

80240

-----

Tél. Fax 03 22 86 69 17

Mél. mairie.bernes@laposte.net

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mai 2013

19 h 30

Présents : Melle JAMINON, Mrs DEMAY, FLEURY, LAVALARD, SARGEANT, TOSCANO, TRUJILLO.

Excusés : Mrs LOTELLIER, PREVOT.

**UTILISATION DES MESURES COMPENSATOIRES – PARC EOLIEN D'EPEHY**

Le Maire indique que le projet de parc éolien d'Epehy ayant été porté par la Communauté de Communes de Roisel, les mesures compensatoires sont réparties entre les 22 communes du canton, soit 1 500 € pour la commune, qu'il faut affecter rapidement.

Il propose que cette somme soit destinée à un projet paysager au niveau de l'aménagement du trottoir de la rue Toussaint Loire.

Le Conseil se déclare favorable à cette proposition et décide faire établir un devis par Monsieur Prévost, paysagiste à Bernes.

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

La Communauté de Communes de Roisel subventionnait l'association « Roisel Solidarité » à hauteur de 3 000 € annuellement. La CCR a été incluse dans la Communauté de Communes de la Haute Somme au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette nouvelle intercommunalité n'a pas prévu dans ses statuts de subventionner les associations venant en aide à longueur d'année aux plus démunis, et n'a donc pas prévu de crédits à cet effet.

Les Maires du canton de Roisel, réunis sous l'égide de Monsieur Jean-Marie Blondelle, ancien président de la CCR, ont envisagé que les communes se substituent à l'ancienne communauté en versant chacune 0,70 € par habitant à cette association.

Le Conseil accepte cette proposition et décide que soit complétée la subvention déjà versée de 170 € par un nouveau versement de 70 €.

**FIXATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT**

Le Président indique que les travaux de bordurage rue de Vendelles d'un montant de 1 050,86 € doivent être amortis. L'assemblée délibérante décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement de cette opération.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Maire est autorisé à signer la décision modificative budgétaire permettant d'établir les titres et mandats relatifs à cet amortissement d'un montant annuel de 70,06 €, ainsi que le transfert de dépenses pour le règlement de la subvention complémentaire.

**PROJET D'ENGAGEMENT D'UN CONTRAT AIDE**

Il est envisagé d'engager un Contrat Aidé sur une première période de 6 mois pour l'entretien des espaces verts et divers petits travaux. L'agence Pôle Emploi sera sollicitée pour le recrutement du candidat, la constitution du dossier et le suivi de la personne.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire.

Jean TRUJILLO.